
Nombre de membres

Séance du lundi 05 janvier 2015

en exercice: 15

L'an deux mille quinze et le cinq janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 31 décembre 2014, s'est réuni sous la présidence de Pascal NÉEL

Présents : 14

Sont présents: Pascal NÉEL, Marie-Claire DE MONTLEAU, Didier DEMBLANS, Jacques PATTE, Bruno JOUANNY, Hervé NAYET, Philippe JARRIOT, Sébastien CHARRUYER, Isabelle BERTHOMIEU, Véronique BARRIEU, Magali JULIA, Fanny LAVIGNE, Mickaël THUILLEZ, Michelle NOUVELLON

Votants: 14

Représentés:

Excuses: Cédric JULIEN

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Claire DE MONTLEAU

Lecture est faite du précédent compte-rendu. Des modifications sont apportées à différents commentaires. Le compte-rendu ainsi rectifié est approuvé.

Objet: Travaux - toiture mairie et panneaux photovoltaïques - 2015 01

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de rénover la toiture de la mairie et l'intérêt potentiel d'implanter des panneaux photovoltaïques sur celle-ci.

1 - Réfection de la toiture de la mairie

Monsieur le Maire expose au Conseil que les travaux sont estimés à 21 230.35€ HT soit 25 584.42€ TTC, isolation comprise du plafond.

Ces travaux ont fait l'objet d'un devis préliminaire.

2- Implantation de panneaux photovoltaïques

Une étude de faisabilité préalable et visant à établir un modèle technico-économique de ce type de projet est nécessaire. Monsieur le Maire expose la proposition du SDET d'accompagner la commune dans son choix stratégique et réaliser cette étude moyennant un montant de 1 400€ HT. Une convention précise les modalités pratiques de réalisation.

Le Conseil, à l'unanimité:

- CONFIE l'étude de faisabilité du projet au SDET, pour un montant de 1 400€ HT et DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention correspondante,
- APPROUVE le projet de réfection de la toiture de la mairie, et DIT que ce projet sera inscrit au budget primitif 2015,
- APPROUVE l'implantation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie (sous réserve des conclusions de l'étude de faisabilité),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et toute autre pièce s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES:

– Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin de l'Agout :

Le Conseil est informé de la réception en mairie du dossier du SAGE le 09/12/2014.

- A pour objet de poser le principe et les objectifs de la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les exigences qui en résultent en matière de conciliation des usages et de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Il définit les moyens et les mesures d'y parvenir au travers du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et du règlement, constituant le cœur du projet de territoire en matière de gestion de l'eau.
- La compatibilité avec le PAGD est imposée aux documents d'urbanisme.
- Le périmètre du SAGE a été fixé par arrêté préfectoral et concerne la totalité du bassin versant de l'Agout.
- Il est rappelé que la commune de Parisot n'est pas classé en zone vulnérable.

– Travaux :

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de voirie confiés à l'entreprise ETPL & V. Quelques malfaçons ont été signalées et seront reprises au printemps en parallèle des travaux de point à temps restant à faire. La facture correspondante aux travaux déjà effectués sera mandatée à l'ouverture de la comptabilité 2015 en prenant en compte une retenue de garantie qui ne sera levée qu'après reprises des malfaçons et l'expiration d'un délai d'un an à compter de la réception des travaux.

Chantier Jeunes / association CITRUS:

Une réunion sera prochainement organisée entre les membres de la commission travaux et de l'association du patrimoine parisotain pour valider différents chantiers parmi différentes propositions (remise en état du mur de Ste Sigolène, remise en état lavoir, réaménagement espace public de la mairie, défrichage d'un nouveau sentier de randonnée...

Madame Michèle NOUVELLON propose de répertorier et nommer les lavoirs de Parisot.

Monsieur Didier DEMBLANS expose qu'un courrier doit être envoyé à l'entreprise CITEL pour la réparation des éclairages du lavoir notamment.

Eolien: Suite au dernier conseil municipal où il avait été proposé de rencontrer l'entreprise VALECO pour avoir uniquement des informations techniques sur l'éolien, le chargé d'études n'a pas souhaité donner suite.

– Facturation assainissement

Monsieur le Maire confirme aux élus l'envoi de la facturation d'assainissement 2014 sur la consommation 2013 ainsi qu'un rappel sur la facturation 2013 établie sur la consommation 2012.

Ce rappel a été nécessaire pour régulariser les erreurs commises et qui ont induit sur l'exercice 2013 un déficit d'exploitation. Des facilités de paiement seront proposées aux familles concernées qui le demandent.

Monsieur le Maire rappelle que la facturation d'assainissement est établie sur la base des relevés transmis par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable en novembre et des tarifs votés :

- Forfait 40€ de 0 à 50m³, forfait minimal appliqué à chaque compteur dès son ouverture
- 0.80€/ m³ à compter de 51 m³
- Redevance Agence de l'Eau 0.23€/m³, redevance fixée par l'Agence et qui lui est intégralement reversée.

Exemple facturation :

Consommation de 175 m³ :

40€ forfait + (125m³ unitaire x 0.80€ soit 100€) + (175m³ x 0.23€ soit 40.25€) = 180.25€.

Monsieur le Maire signale au Conseil que les familles qui déposent leurs enfants à l'école mais qui prennent la navette scolaire ont été facturées à tort, suite au changement de pointage des enfants en cours de trimestre. Une annulation de la facture sera envoyée prochainement aux familles concernées.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h42.